

Bulletin d'inscription

Comment vous inscrire ?

1. Vous nous faites parvenir votre bulletin d'inscription par courrier à Novatem conseils et formations, 128 rue du Faubourg de Douai- 59000 Lille ou vous vous inscrivez par mail à l'adresse inscription@novatem.fr
2. Vous recevrez une convention de formation professionnelle continue en deux exemplaires, confirmant votre inscription dont une est à nous retourner signée et revêtue du cachet du client.
3. Une attestation de participation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.
4. Une attestation de présence sera par ailleurs remise au Client.

Coordonnées de l'entreprise cliente

Raison sociale	
Adresse	
téléphone	
fax	
courriel	
Effectif de l'établissement	
N° de siret	
N° identifiant TVA	
Responsable formation	
Personne responsable de l'inscription si différente	

Raison sociale	
Adresse de facturation ou OPCA	
Descriptif du stage	

Intitulé du stage	
date	
lieu	LILLE
Prix ht.	

Liste des participants

Conditions Générales de Vente

Modalités d'inscription

Les frais de participation comprennent le dossier d'inscription, les jours de stage, la documentation ; ce prix global ne comprend pas les frais de déplacement et d'hébergement ; il intègre cependant les pauses et le déjeuner.

Tous nos prix sont indiqués hors taxe ; ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur ; la facture est jointe à la convention de stage .

Pour les formations inter-entreprises (stages sur catalogue), le règlement du prix du stage est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte; le règlement peut s'effectuer par chèque ou virement bancaire selon les instructions de paiement figurant sur la facture.

Pour les formations intra-entreprises (stages sur mesure), un acompte de 30% devra être versé à la commande ; cet acompte demeurera acquis à NOVATEM si le Client renonce à la formation.

En l'absence de paiement suite à nos lettres de rappel, les pénalités de retard seront calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif à un taux d'une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur.

Toutefois, ces pénalités ne seront dues que moyennant une mise en demeure de payer faisant état de notre décision de les réclamer.

Pour les organismes soumis au Code des Marchés Publics, la facture leur sera communiquée après la formation ; à compter de cette date, le règlement devra être effectué au plus tard dans les 45 jours.

Seules les inscriptions payées seront considérées comme définitives.

L'acceptation de NOVATEM étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, NOVATEM se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues dans la présente Convention.

Dans l'hypothèse où un client passerait une commande à NOVATEM , sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), NOVATEM pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

.Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais NOVATEM un exemplaire signé de la présente Convention et portant son cachet commercial ainsi que le questionnaire qui nous permettra d'adapter la formation au niveau des connaissances initiales des stagiaires.

Dans l'hypothèse de paiement de l'inscription par un organisme payeur extérieur, l'entreprise,

Novatem Conseils et Formations
128 rue du Faubourg de douai 59000 LILLE

solidairement débitrice, doit s'assurer de la bonne transmission à cet organisme des instructions nécessaires.

Par ailleurs, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné et de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou son bon de commande ; si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si NOVATEM n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au premier jour du stage, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

Tout stage commencé sera considéré comme entièrement effectué.

Modalités d'annulation

L'annulation d'une inscription, parce qu'elle modifie la composition du groupe, peut entraîner des conséquences très négatives sur le déroulement du stage, voire nous conduire à le supprimer.

Jusqu'à 14 jours calendaires avant le début de chaque session, le remboursement des droits d'inscription se fera sous déduction d'un montant forfaitaire de 20% du montant de la prestation pour frais de dossier ; NOVATEM remboursera la différence de la somme perçue à l'inscription dans les 30 jours.

En cas d'annulation tardive (moins de 14 jours calendaires avant l'organisation du stage), fût-ce en cas de force majeure, NOVATEM se réserve le droit de facturer les frais d'annulation pouvant atteindre 100% du prix du stage. Ce débit, qui ne constitue pas une dépense déductible de la participation de l'employeur, sera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Dans l'hypothèse d'une formation sur mesure, l'acompte demeurera acquis à NOVATEM à titre d'indemnité forfaitaire.

Toutefois, si NOVATEM organise dans les six mois une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et dans l'hypothèse d'une acceptation par le Client, NOVATEM conservera le paiement et inscrira le stagiaire à cette nouvelle session ; l'inscription pourra donner lieu à complément de paiement si son coût est plus élevé.

Par ailleurs, le Client, à sa demande, pourra faire remplacer le stagiaire par une personne de son choix qui pourra assister à la formation ; le nom et les coordonnées du nouveau stagiaire devront être confirmées par écrit à NOVATEM dix jours avant le début de la formation

Dans le cas d'une formation sur mesure, l'acompte du montant de la participation sera porté au crédit du client sous forme d'avoir imputable sur une formation future.

Toute annulation devra être confirmée par écrit ; un accusé de réception vous sera adressé par retour.

Novatem Conseils et Formations
128 rue du Faubourg de douai 59000 LILLE

Dans le cas où le nombre de participants serait jugé pédagogiquement insuffisant, ou si une impossibilité matérielle survenait, NOVATEM se réserve le droit d'ajourner ce stage au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors intégralement remboursés, conformément à l'article L.920-9 du Code du Travail.

Les organisateurs se réservent le droit de repousser la date de la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

NOVATEM ne pourra être tenu responsable des coûts ou dommages conséquents à l'annulation du stage, ou à son report à une date ultérieure ; par ailleurs, NOVATEM ne pourra en aucun cas, être déclaré responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies.

Fait à, Le.....

Cachet de l'Entreprise

Signature : *

- Ci-joint un chèque deà l'ordre de Novatem Conseils et Formations
- Le règlement sera effectué par un OPCA (adresse à compléter ci-dessus)

Novatem Conseils et Formations
SARL au capital de 7500 euros
SIRET 482 248 077 0001

*La signature de ce Bulletin d'inscription signifie l'acceptation sans réserve des conditions Générales De Vente ci-jointes

** Tout client peut écrire à Novatem Conseils et Formations pour s'opposer à la communication des données à caractère personnel le concernant, données collectées pour les besoins de nos services afin de répondre précisément à vos besoins. En effet, vous disposez d'un droit d'accès et de modification des informations vous concernant auprès de Novatem Conseils et Formations, ce conformément à la loi Informatique et libertés en date du 6 janvier 1978. Vous pouvez nous écrire pour exercer ce droit à l'adresse indiquée ci-dessus.